



École
nationale
des
chartes

La direction

Paris,
le 18 février 2016

Référence : dir.EB.2016.01

Objet : Délibération de la
séance du 17 février 2016

Affaire suivie par Élise
Bruneval

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-01

2. ACCEPTATION DE DONS ET LEGS

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 17 février 2016,

ADOPTE

le montant de 6 830, 00 €, correspondant aux dons et legs du 7 décembre au 22 décembre 2015.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Les dons et legs sont adoptés à l'unanimité.

Fait à Paris, le 22 février 2016,

Louis Gautier

Président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes

*Membre du campus
Condorcet-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc.sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr